

MARCOLS LES EAUX



SOMMAIRE

4. LE CONSEIL MUNICIPAL

11. NOS ACTIONS ET NOS RÉALISATIONS

19. VIE ASSOCIATIVE

28. INTERCOMMUNALITÉ

30. VIE COMMUNALE



Marcolaises, Marcolais,

Pour la 2^e année consécutive, les vœux ne se feront pas en présentiel au regard de la situation sanitaire.

En conséquence, la revue municipale sera distribuée dans vos boîtes aux lettres.

Numérisée, elle sera envoyée par courriel aux personnes dont nous avons les adresses mail et elle sera consultable sur notre site internet.

Bien cordialement
Bernard Justet
Maire
Conseiller Communautaire

Mairie de Marcolles les Eaux
Tél: 04 75 65 63 36
www.marcolles-les-eaux.fr/
Courriel : mairie@marcolles-les-eaux.fr
Directeur de publication : Bernard Justet
Comité de rédaction : Pascal Breugelmanns, Anne-Marie Roudil et Sabine Vialle
Ont participé : François Blache, Georgette Saby, Sylvain Souche, Elsa Blache, Laurent Williot, Isabelle Fehrenbach, P. William Astic
Crédits photos : municipalité de Marcolles les Eaux
Graphisme : Graphéol
Impression : Pixartprinting

Ce bulletin est financé grâce à la participation des annonceurs que nous remercions vivement pour leur fidélité.



L'ÉDITO

Chères Marcolaises, chers Marcolais,

Après 2020, la pandémie a continué à avoir de forts impacts en 2021 sur le plan économique, sociétal et démographique, même si la fête nationale a pu se dérouler le 13 juillet avec l'appui de l'association AICG et le tir du feu d'artifice par la société ARSOTEC, le milieu associatif sort très fragilisé de cette période qui a fortement bouleversé la vie sociale.

Dans ce contexte de crise sanitaire, nous avons :

- Informé les personnes souhaitant se faire vacciner des lieux de vaccination. Le covoiturage a fonctionné.
- Équipé la salle des associations qui reçoit aussi la cantine scolaire, d'un purificateur d'air avec l'aide financière de la Région.
- Obtenu avec l'aide de nos parlementaires que le syndicat Ardèche Drome Numérique engage l'étude de la fibre pour la commune afin de desservir en priorité l'EHPAD. L'étude s'est terminée fin octobre et le coût de la ligne est évalué à 465 000 €. L'objectif est d'optimiser la télémedecine à l'EHPAD et à terme, l'ouvrir à la population, d'où notre action pour acheminer la fibre dans un délai plus rapide que

celui prévu initialement.

La désertification médicale est un mal français, conséquence des décisions politiques de ces 40 dernières années. Six à huit millions de Français vivent dans un désert médical selon un rapport du Sénat daté de l'an dernier. Ce chiffre pourrait encore augmenter dans les prochaines années.

L'inégalité d'accès aux soins devrait être l'un des sujets prioritaires de la campagne présidentielle.

2021 a vu les projets suivants se concrétiser :

- Un stationnement matérialisé sur certains secteurs, le goudronnage de voiries à Veyries, Mauras et la Chaze, la rénovation de clôture rue des écoles, la réfection des escaliers rue de la Forme et de son mur de soutènement...
- Les travaux de la Mairie, le premier lot a été réalisé ; à savoir la déconstruction de l'intérieur du grenier, la seconde partie a pris du retard vous trouverez les explications dans la revue.
- La rénovation thermique des logements communaux du Presbytère et la réalisation d'un studio destiné prioritairement aux étudiants en stages à l'EHPAD, sont en cours.
- Les travaux en régie réalisés par nos agents ont porté sur

la réfection de parapets, d'escaliers, la mise en place de barrières de protection, l'installation d'une main courante, la réalisation de caniveaux. Le réaménagement du garage municipal est en cours pour le rendre plus fonctionnel et en adéquation avec la réglementation.

Tous ces dossiers, ces travaux, imposent une forte implication des élus concernés et nécessitent un travail assidu de l'ensemble du personnel.

Je remercie chaleureusement d'une part l'ensemble des personnels pour leur disponibilité et leur réactivité dans leurs missions et d'autre part celles et ceux qui ont collaboré à notre revue.

Marcolaises, Marcolais, nous traversons toujours cette crise sanitaire, prenez soin de vous en privilégiant la vaccination et en respectant les gestes barrières pour lutter efficacement contre cette pandémie. Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année.

Bernard Justet
Maire de Marcolles les Eaux
Conseiller Communautaire

AVENANTS POUR DES CONTRATS DE CHALEUR

En l'absence de document explicitant la partie et les pièces du réseau secondaire à la charge des abonnés en termes d'entretien, des avenants aux contrats de chaleur ont été établis avec deux abonnés : Mr et Mme Dumais Christophe et le SIVU de la Glueyre.

La société IDEX a réalisé un descriptif détaillé des pièces à la charge de la commune et celles à la charge des propriétaires des locaux desservis par le réseau de chaleur, sur cette base les documents suivants ont été établis.

- L'avenant N° 2 au contrat d'abonnement pour la fourniture de chaleur avec Mr et Mme Dumais Christophe
- L'avenant N° 1 au contrat d'abonnement pour la fourniture de chaleur avec le SIVU de la Glueyre en ce qui concerne l'école.
- Une convention entre la mairie de Marcols les Eaux et le SIVU de la Glueyre en ce qui concerne la salle des associations.

5 AXES DE NOTRE BUDGET 2021

- 1 Aide aux prix du repas de la cantine pour toutes les familles à hauteur de 0,50 € par enfant.
- 2 Subvention à l'Amicale Laïque pour l'organisation du Noël 2021 des enfants des écoles de la Glueyre. Le montant est maintenu à 400 €.
- 3 Une carte cadeau de la FNAC de 30 € pour les enfants qui sont partis au collège.
- 4 Harmonisation des âges pour avoir accès au colis de fin d'année et au repas, soit 65 ans au lieu de 70 ans.
- 5 Un goûter offert à tous les résidents de l'EHPAD Camous Salomon.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET CHALEUR

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	123 000 €	123 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	79 530 €	79 530 €
TOTAL	202 530 €	202 530 €

BUDGET PRIMITIF 2021 VENTE CHALEUR

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	123 000 €	123 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	79 530 €	79 530 €
TOTAL	202 530 €	202 530 €

L'investissement a porté cette année sur l'installation d'un pot de désemboueur et le changement et traitement du circuit d'eau pour un montant de 7760,19 €. Réalisation d'un diagnostic des deux chaudières par le constructeur Hargasner 260,40 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CCAS

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	3 900 €	3 900 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0
TOTAL	3 900 €	3 900 €

BUDGET PRIMITIF 2021 VENTE CHALEUR

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	3 900 €	3 900 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0
TOTAL	3 900 €	3 900 €

EMPRUNT POUR FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2021 DU BUDGET GÉNÉRAL

Pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 130 000,00 EUR. La Banque Postale a été retenue pour les raisons ci-après.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat du prêt : 130 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2021

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 20/07/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.82 %

Commission : Commission d'engagement : 200,00 EUR

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Pour rappel, les taux communaux d'imposition de 2020 étaient de 12.82 % pour la taxe foncière sur le bâti et de 51.13 % pour la taxe foncière sur le non-bâti. L'état de notification des taux d'imposition pour 2021, reçu des services fiscaux, s'établit comme suit : TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 31.60 % (il s'agit du taux

communal 2020 de 12.82 % auquel s'est rajouté le taux départemental 2020 de 18.78 %)

TFNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) : 51.13 % pour un produit attendu de 65 638 €.

La Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales (THP) a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Seuls les produits de la TH sur les résidences secondaires, de la majoration de la TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale et de la taxe d'habitation sur les logements vacants restent affectés aux communes. Le montant de cette ressource pour la commune est de 11 838 €. Les taux d'imposition de la taxe d'habitation des résidences secondaires sont gelés jusqu'en 2023 dans le cadre de cette réforme.

Par ailleurs, dans le cadre de cette réforme un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser les écarts entre le montant de la TFPB départementale transféré en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales. Une commune peut être sous-compensée ou surcompensée ce qui est le cas pour la commune de Marcols. La contribution relative à ce coefficient correcteur est de 27 001 €, somme qui est à déduire du produit attendu.

Au vu des travaux d'investissements programmés, le Conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 6 %. (cette augmentation portant uniquement sur la part communale) Exemple: une taxe foncière bâtie d'un montant de 288,50 € passe avec cette augmentation à 305,88 €.

Mesures pour le maintien du commerce

Mr Justet Maire ne participe pas à cette délibération et quitte la salle. Mr François Blache, 1^{er} adjoint, prend la présidence.

Conformément aux directives indiquées dans le courrier du 19 mars 2021 de Mr le Préfet et à l'article L.1511 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), il est possible pour la commune d'accorder des réductions sur les loyers (hors exonération totale) et qu'un loyer ramené à un montant symbolique d'un euro soit accepté. Mr le préfet précise que le montant symbolique demandé d'un euro est une demande de contribution à minima qui ne pénalise pas le commerce de proximité mais vise plutôt à l'encourager dans les circonstances exceptionnelles tout en restant dans le cadre strict de la légalité.

Le Conseil Départemental a accordé, pour l'année 2021, une aide financière 2 428 € pour un loyer annuel de 3 480 €, soit un reste à charge pour la commune de 1 048 €.

Trois délibérations ont été prises. La première le 28 mai 2021 pour fixer le loyer pour le commerce au montant symbolique d'un euro avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de six mois, sachant que le loyer du garage est maintenu en totalité ainsi que la facturation du chauffage (abonnement et consommation). À l'unanimité des membres présents et représentés.

La seconde le 17 juin pour fixer le loyer du commerce au montant symbolique d'un euro avec rétroactivité au 30 juin 2021 jusqu'au 30/09/2021, sachant que le loyer du garage est maintenu en totalité ainsi que la facturation du chauffage (abonnement et consommation). À l'unanimité des membres présents et représentés.

La troisième le 16 septembre 2021 pour fixer le loyer du commerce au montant symbolique d'un euro avec rétroactivité au 30 septembre 2021 jusqu'au 30 décembre 2021, sachant que le loyer du garage est maintenu en totalité ainsi que la facturation du chauffage (abonnement et consommation), délibération approuvée par 4 voix pour et 2 abstentions.

TAXI NURY
04 75 65 62 88
Albon d'Ardeche
Marcols les Eaux
St Pierreville
St Sauveur de Montagut

BONNET BAPTISTE
0682532892
12 Impasse du cadet
07190
Marcols les Eaux
Abattage-Elagage
Débroussaillage

Bonnet Benjamin
Terrassement, installation, préparation pour pavage et marbre, aménagement extérieur...
0678484723
bonnetbenjamin07190@gmail.com
270 Impasse de Biches 07190 Marcols les Eaux

Gedimat
Thierry COURBY
725, route de Valence
07380 LES OLLIERES SUR EYRIEUX
Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 19h le samedi de 8h à 12h
thierry.courby0652@orange.fr | Tél. 04 75 66 20 74 | Fax 04 75 66 31 54

CHAMBRONNET CHARLES
maçonnerie, couverture, charpente
neuf et rénovation
06 10 96 42 34
guillaume.chambonnet@orange.fr
devis gratuit

TAXI AMBULANCE DE LA VALLÉE
24H/24
Taxi Ambulance de la Vallée
7J/7
04 75 66 20 90 - 04 75 65 69 67
Communes de stationnement:
Les Ollières sur Eyrieux - Saint Pierreville - Marcols les Eaux

CAMPING

Les tarifs journaliers qui avaient été fixés par délibération du 19 novembre 2021 en ce qui concerne les personnes séjournant au camping municipal, hors saison, en véhicules autonomes eau et assainissement ont été revus. Les tarifs journaliers hors saison, soit du 01/10 au 30/11 et 01/03 au 01/05, uniquement pour les personnes en véhicules autonomes eau et assainissement :

Forfait 2 adultes : 3 €

Branchement électrique : 2.5 €

CONCERNANT LE BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE, SELON LA DURÉE DU SÉJOUR

Nuitée	Semaine (7 nuitées)	2 semaines (14 nuitées)	3 semaines (21 nuitées)	1 mois (28 nuitées)
2.5 €	17.50 €	25 €	40 €	50 €

TARIFS D'UTILISATION DE LA SALLE DE GOURJATOUX

PARTICULIERS / week-end de septembre à juin	250 €	Du vendredi 17 h au dimanche 17 h / état des lieux le vendredi à 17 h et le lundi entre 08 h et 9 h
PARTICULIERS / JOURNEE / toute l'année	100 €	De 09 h à 22 h / état des lieux le lendemain entre 08 h et 09 h
ASSOCIATIONS LOCALES / week-end de septembre à juin	30 €	Du vendredi 17 h au dimanche 17 h / état des lieux le vendredi à 17 h et le lundi entre 08 h et 9 h
ASSOCIATIONS EXTERIEURES / week-end de septembre à juin	130 €	Du vendredi 17 h au dimanche 17 h / état des lieux le vendredi à 17 h et le lundi entre 08 h et 9 h
CAUTION	500	
CAUTION POUR LE MENAGE	100	

Dans un souci de quiétude des campeurs, il n'y a pas de location pour le week-end durant juillet et août.

Le particulier et (ou) le responsable associatif qui réserve la salle s'engage à respecter et à faire respecter la quiétude des campeurs durant l'ouverture du camping.

Le particulier et (ou) le responsable associatif s'engage à avoir un téléphone portable durant tout le temps d'occupation de la salle pour appeler les secours et ou la gendarmerie si besoin.

Si toutefois, l'état des lieux ne pouvait être effectué à cause d'un empêchement de la part des élus, il aurait lieu à un autre moment sans pour autant modifier le tarif pour le demandeur.

DÉCISION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Nous avons reçu une proposition d'un couple candidat, faisant suite à divers échanges et intitulée « Notre projet autour du camping du Gourjatoux à Marcols les Eaux ». Le projet portait sur : limitation des emplacements, conservation des mobil homes, mise en place de 8 yourtes avec sanitaires et cuisine supplémentaires dans des cabanes. L'analyse financière portait sur les résultats d'exploitation des 7 derniers exercices. Les intéressés indiquaient que la seule solution viable serait d'établir un bail de location-gérance avec un loyer à 0 € les 5 premières années, puis un loyer à 3 000 € par saison, révisé annuellement. Concernant la salle des fêtes, ils considéraient qu'à ce jour

elle est un poids financier. Le conseil municipal s'est prononcé défavorablement à cette proposition, pour les raisons suivantes :

Les membres du Conseil municipal ne partagent pas l'analyse financière qui a été faite des 7 derniers exercices.

Le bail de location gérance pourrait avoir des conséquences fiscales pour la commune.

En effet, jusqu'à la publication du contrat de location-gérance et pendant un délai de six mois à compter de cette publication, le loueur du fonds (la mairie) est solidairement responsable avec le locataire-gérant des dettes contractées par celui-ci à l'occasion de l'exploitation du fonds. Si le loueur ne paye pas ses dettes, la commune devra les payer.

Pendant toute la durée du contrat : solidarité fiscale entre la commune et l'exploitant du camping pour toutes les dettes fiscales. Cela concerne impôt sur le revenu, plus-values... Idem : si loueur ne paye pas, la commune devra payer.

Un montant de loyer proposé à 0 € les cinq premières années alors que la commune en 2020 a eu plus de 13 000 € de recettes. La commune ne peut pas se permettre de ne plus avoir de recettes au niveau du camping. De plus, la salle des fêtes ne peut pas être laissée de côté.

Bilan de la saison 2021

TOTAL RECETTES :
11.080,24 €

TOTAL DEPENSES
:(entretien, salaire du
gérant, électricité...):
8.201,94 €

SOIT RÉSULTAT NET :
2.878,30 €

ADMISSION EN NON VALEUR / BUDGET GÉNÉRAL

L'état établi par le comptable du trésor concernant des créances, fait apparaître que les poursuites réglementaires sont restées sans effet. Les plus importants concernent notamment des factures d'eau de 2016 à 2019, et une facturation en 2020 pour des encombrants. Le montant total est de 727.42 €.

VENTE DE LA MAISON DE LA CHAZE

Pour sortir d'une situation compliquée (ex maison Vernet), le maire a eu de multiples échanges avec la propriétaire Madame de Grenier de La Tour. La commune est devenue propriétaire par donation le 23 mars 2021 de la maison cadastrée AB 438 et 441 et du lot N° 2 de la parcelle AB 440, quartier la Chaze. Cette bâtisse faisait l'objet d'un arrêté de péril pris sous le mandat précédent et la propriétaire était dans l'impossibilité financière de réaliser les travaux exigés.

Monsieur Nicolas SCOCCIMARRO ne souhaitant plus acquérir cette maison, le Conseil municipal lors de sa réunion du 22 juillet a décidé d'indiquer la vente du bâtiment par affichage sur les panneaux municipaux demandant aux personnes intéressées de faire une demande auprès de Mr le maire avant le 30 août 2021. Le maire n'ayant reçu aucune demande durant cette période, a proposé la demande écrite en date du 21 juin 2021 de Monsieur et Madame EYNAUD Sébastien pour l'acquisition de ce bien en l'état et sans diagnostics. Les frais d'acte notariés ont été à la charge de l'acquéreur, ce bien faisant l'objet d'un arrêté de péril ordinaire N° 01/2020 en date du 10 janvier 2020. L'acquéreur doit procéder aux réparations notifiées dans l'arrêté de péril, déposé aux hypothèques en date du 16/01/2020 (suivi d'une attestation rectificative déposée le 07/02/2020). La vente de ce bien a été proposée pour un montant de 2000 €, correspondant aux frais

engagés par la commune en procédures et en sécurisations, auxquels s'ajouteront les frais notariés à la charge de l'acquéreur. L'acte a été passé à l'Office Notarial de la Vallée de l'Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut.

CESSION D'UNE PARCELLE QUARTIER VEYRIES

La régularisation de la parcelle cadastrée H 248 qui a permis à la famille Casagrande l'extension de leur maison.

Après renseignements pris auprès de l'Office notarial, le prix de vente des terrains est de 1 € du m². La surface de ce terrain est de 11 m². La vente se fera sur la base de l'euro symbolique concernant ce terrain, restant à la charge de M. et Mme Casagrande les frais de géomètre et les frais notariés.

ATTRIBUTION DU FOND DE CONCOURS 2020

Par délibération n°2020-10-21/131 du 21 octobre 2020, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a approuvé un règlement de fonds de concours au titre de l'année 2020.

Suite de cette délibération, un appel à projets a été lancé auprès de l'ensemble des communes membres ayant une population inférieure à 1 000 habitants avec une date limite de remise des dossiers au 23 novembre 2020. La commune de MARCOLS LES EAUX a déposé une demande dans les délais impartis pour le projet de réalisation de gardes corps des passerelles des Auches et de Veyries. Le Conseil communautaire a décidé d'allouer à la commune un fonds de concours en investissement d'un montant de 3 212 €. Le Conseil municipal approuve la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le versement d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 3 212 €.

RESSOURCES HUMAINES

Nos agents ont bénéficié des formations suivantes :

- Formation théorique et pratique à la sécurité incendie pour tous.
- Protection des données dans le cadre de la loi informatique et liberté, tous les agents administratifs et bibliothécaire.
- Habilitation électrique pour un agent technique.

Création de 2 emplois saisonniers pour le Camping. Sébastien EYNAUD pour 10 heures semaine du 01.07 au 31.08. Monique LECOCQ pour 4 heures semaine du 01.07 au 31.08.

Création d'un emploi permanent Création à compter du 01 avril 2021 d'un emploi permanent de préposé aux travaux à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 heures. L'emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an compte tenu de cette possibilité pour les communes de moins de 1000 habitants. Il sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Enfin, la réorganisation du travail que nous avons réalisée avec nos agents a pu nous permettre de développer le travail en régie.

APS DES TRAVAUX DES LOGEMENTS DU PRESBYTÈRE

Devant intégrer l'installation d'une VMC, la délibération N° 74 2020 portant sur l'« *avant-projet sommaire (APS) des travaux du presbytère et une demande d'aides financières* » il a fallu délibérer à nouveau sur ce projet. L'installation d'une VMC a été intégrée, ce qui modifie le montant des travaux et porte le total de la dépense à 37 943 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses : 37 943 € HT

Les aides financières sollicitées :

Etat : 9 288 €

Région : 9 485 €

Département : 2 000 €

SDE 07 : 9 000 €

Emprunts ou fonds propres : 8170 €

TRANSFERT D'UNE PARCELLE DU SECTIONAL DE MAURAS À LA COMMUNE

Lors du transfert au domaine communal des biens sectionaux de Mauras, Veyries et Cros, la parcelle F 473 du sectional de Mauras avait été omise.

Le transfert des autres parcelles avait fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 19 janvier 2012 et par la suite d'un arrêté préfectoral N° 2012-341-0003.

Le Conseil municipal s'est prononcé pour le transfert, à titre gratuit, de cette parcelle F 473 d'une contenance de 7 ha 26 a 83 ca au domaine communal. La procédure de transfert implique plusieurs démarches, le transfert sera prononcé par arrêté préfectoral.

EXONÉRATION DE LA TFPB EN FAVEUR DES COMMERCES

Les dispositions de l'article 1382 I du code général des impôts permettent au Conseil municipal d'instaurer l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des immeubles situés dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural définie au III de l'article 1464 G du code général des impôts.

Considérant qu'il convient de soutenir les commerces de la commune autant ceux existants que ceux qui pourront éventuellement s'y installer, il a été décidé d'instaurer l'exonération de cette taxe foncière.

Opération exceptionnelle de facturation pour encombrants

Durant le week-end du 07 et 08 août 2021, une personne a déposé des encombrants qu'elle souhaitait enlever dans le cadre de la vente de sa maison, dans divers points de ramassage à ordures ménagères situés dans le village. Cela a été démontré par des témoignages reçus en mairie d'une part et d'autre part par des documents. Une main courante en Gendarmerie des Ollières sur Eyrieux le 12 août 2021 a été déposée, suivie par un dépôt de plainte.

La société chargée de la collecte des containers chaque semaine n'a pu l'effectuer à cause de ces encombrants déposés à l'intérieur.

Les encombrants appartenant à la personne ont été déposés dans son jardin dont le portail était ouvert. Les frais liés à cette opération ont été facturés à la personne pour un montant de 145,86 €.

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS



Ces dernières années, il a été constaté une forte augmentation de la population de chats errants sur la commune, avec les désagréments que cela peut engendrer.

Plusieurs administrés s'étant plaint de cela en mairie, il a été décidé, par délibération du conseil municipal en date du 22 juillet dernier, de lancer une campagne de stérilisation de ces chats.

Contact a été pris avec diverses associations de protection animale afin de demander une aide financière, cette campagne a un coût pour notre commune : la clinique vétérinaire de Saint Sauveur de Montagut nous a communiqué le tarif de 100 euros par chatte et 65 euros par chat. La proposition de la Fondation Brigitte Bardot a été retenue. Elle nous a accordé

une aide pour la stérilisation de 10 animaux, 5 mâles et 5 femelles.

- 80 € pour chaque chatte stérilisée/tatouée,

- 50 € pour chaque chat stérilisé/tatoué.

Par ailleurs, la commune de Saint Pierreville nous a gracieusement prêté leurs cages, nous n'avons donc pas engagé de dépenses pour l'achat de ce matériel.

Restait donc à attraper ces animaux sauvages afin de les transporter jusqu'à Saint Sauveur! Avec l'aide de villageois et d'ingénieuses astuces (un petit morceau de thon au fonds de la cage par exemple!), l'équipe municipale chargée de cette campagne a réussi sa mission!

Les 10 animaux ont été stérilisés, identifiés et même soignés de leurs petits bobos (prestation gentiment offerte par la clinique) !

Bilan de l'action : 6 mâles et 4 femelles soit 620 € financés par la Fondation Brigitte Bardot et 175 € par la commune de Marcols les Eaux .

Voilà pour cette année 2021. Reste à voir si l'on répète l'opération l'année prochaine. Sachant que les associations de protection animale ont énormément de demandes, nous laisserons peut-être d'autres communes bénéficier de leur soutien.

SARL E.G.B.I
Blache-Volle
ZA ARIC
265, allée de la Teyre
07160 LE CHEYLARD
04.75.29.38.58
egbi07@orange.fr

ELBE
AUTOMATISMES

Votre projet, sur mesure.

Laurent BLACHE
Gérant

07190 Marcols les Eaux
Tél. : 04 75 65 60 54
06 07 05 72 25
Fax : 04 75 29 63 52
Email : l.blache@elbe-automatismes.fr
www.elbe-automatismes.fr

Gestion de résidences secondaires :
La p'tite Mela s'occupe de tout chez vous !

Création couture : jeux, accessoires et déco pour enfants.

Vialle Laure
06 11 62 67 46
07190 Marcols les Eaux
www.montagut-btp.com

MAÇONNERIE - RESTAURATION - GÉNIE CIVIL
TRAVAUX PUBLICS - CANALISATIONS - V.R.D.

Montagut Bâtiment Travaux Publics
320, route de Manoulier - 07190 St-Sauveur-de-Montagut
Tél. 04 75 65 48 63
mbtp.montagut@wanadoo.fr - www.montagut-btp.com

Commerçants autrement

ZI La Palisse • 07160 LE CHEYLARD
04 75 29 74 44

Ouvert du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 20 h.

- Carburant & station lavage 24 h / 24
- Distributeur de billets 24 h / 24
- Rayon pains ouvert à partir de 6 h 30
- Location véhicules utilitaires et tourisme
- Développement photos numériques
- Photomatron (nouvelle norme)
- Fioul domestique à la pompe

Découpe bois Clé minute
Découpe verre Machine à teinter

ZI La Palisse - 07160 Le Cheylard
Tél. 04 75 29 00 75
Gaz pour les professionnels

Spécialiste de la voirie communale et privé

Anthony MOINS
☎ 04 26 53 03 53

07360 St Michel de Chabrillanoux
anthony.moins@gmail.com www.goudronneurs-ardechois.fr

EAU EAU

ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EAU

Suite à une réunion avec les services de l'eau de la CAPCA concernant la mise en place d'un schéma directeur de l'eau intercommunal, il a été décidé en conseil municipal, d'abroger la délibération n° 2019-040 du 21 novembre 2019, reçue à la Préfecture le 28 novembre 2019, ayant pour objet « approbation du schéma directeur AEP ». (Adduction Eau potable)

Il est précisé que ce schéma communal n'avait pas tenu compte, entre autres, de l'AEP des hameaux (Mauras, Veyries et Cros), des sources Sarret et Gourjatoux et de la fragilité de la source de Sénoulis au regard d'une procédure en cours.

ZONE DE CAPTAGE SÉNOULIS

La Cour Administrative d'Appel de Lyon, suite à la requête formée par la SCI N AU CARRE et Monsieur Cecillon a annulé l'arrêté du 10 mars 2015 du préfet de l'Ardèche et le jugement N° 1508090 du 26 septembre 2018 de la Cour Administrative d'Appel de Lyon.

Dans les conclusions de la Cour d'Appel de Lyon, rien n'apparaît concernant la commune de Marcols.

Il est fait état dans le courrier recommandé daté du 8 avril 2021, qu'un pourvoi en Cassation était possible contre cet arrêt dans un délai de deux mois devant le Conseil d'Etat, section du contentieux. Par lettre du 11 juin 2021, le Préfet de l'Ardèche nous a informé de ne pas se pourvoir en cassation contre cet arrêté. Dans l'attente, ce captage peut toujours être utilisé pour l'alimentation en eau potable de la commune de Marcols les Eaux.

La compétence eau potable dont les sources, a été déléguée à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche. C'est désormais la CAPCA qui prend le relais de ce dossier.

Par ailleurs un nouveau schéma directeur est en cours d'élaboration et il conviendra de s'attacher à vérifier et évaluer la nécessité de l'exploitation de cette prise d'eau et le cas échéant de confirmer l'utilité publique de ce captage. La recherche d'une nouvelle ressource à exploiter est aussi une piste à explorer qu'elle s'avère fructueuse ou non. Si elle ne l'est pas elle confortera l'utilité publique de Marcelly, sinon elle permettra de s'affranchir de cette prise d'eau. Extrait lettre du préfet.

Entretien des captages et gestion de la chloration des deux stations.

Ce dispositif est peu conforme à la réglementation dans la mesure où nous ne sommes pas techniciens d'une part et que d'autre part la Capca à la compétence. Nous avons convenu le 15 juin avec le président de la CAPCA François Arzac que la commune serait déchargée de ces missions et responsabilités, de même que les astreintes et qu'une convention serait passée entre la CAPCA et la Société ELBE basée à Marcols.



PROTOCOLE RELATIF AU PARTENARIAT ENTRE LE PARQUET ET LA COMMUNE SIGNÉ EN JUILLET 2021

L'objet de ce protocole est le développement et l'approfondissement des relations partenariales entre le parquet de Privas et les maires dans le cadre du renforcement de la justice de proximité conformément à la politique pénale définie par le gouvernement et exposée par Monsieur Eric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, notamment dans sa circulaire JUST2034764C du 15 décembre 2020.

Au-delà des relations qui se sont tissées entre le parquet de Privas et les élus locaux à la faveur des conseils locaux – ou intercommunaux – de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD/CISP), il apparaît en effet essentiel d'apporter une réponse pénale plus adaptée à la réalité des territoires et mieux connue de tous. Ceci étant exposé, le présent protocole vise à faciliter, par la formalisation d'un partenariat entre le parquet de Privas et le Maire.

ARCHIVES MUNICIPALES

Les archives départementales de Privas ont pris en charge nos archives modernes pour être traitées et gardées.

Nos archives contemporaines ont été traitées par la Société Progesco et rejoindront après travaux la salle d'archives qui sera créé.

SANTÉ

FIBRE

Nos archives à détruire ont été acheminées à la Société agréée Plancher Environnement à Lavilledieu 07170.

Une attestation de destruction nous a été remise, avec copie aux Archives Départementales de Privas.

Nous aurons ainsi terminé ce travail de remise à niveau de nos archives municipales.

SIGNALÉTIQUE D'INFORMATION LOCALE

En relation avec le PNR (Parc Naturel Régional), un diagnostic a été réalisé concernant la Signalétique d'Information Locale (SIL). Ce diagnostic est pris en charge par le PNR. Ainsi que par la suite, la mise en place de dispositifs de Signalétique d'Information Locale.

Le besoin serait de 43 panneaux et de 3 arches pour les entrées du village.

L'objectif est d'optimiser la télémédecine à l'EHPAD et à terme, l'ouvrir à la population, d'où notre action pour acheminer la fibre dans un délai plus rapide que prévu initialement 2025/26.

Le 30 juin 2021 le Maire a rencontré Mme Zammit-Helmer, président de Ardèche Drôme Numérique (ADN) au sujet de la fibre sur notre

commune, fibre qui était annoncée pour 2025 si pas de retard dans l'étude et les travaux.

Il ressort de nos échanges que la ligne de Marcols partira du terminal de St Pierreville. L'étude a été réalisée en quatre mois de Juillet à Octobre 2021.

Le coût de cette réalisation est évalué à 465 000 € dont 50 % pris en charge par ADN, le Département s'est engagé à hauteur de 150 000 €, la Région et la CAPCA ont été également sollicitées.

Le financement étant finalisé, les travaux pourront démarrer le premier semestre 2022.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

Confronté à une désertification médicale, en relation avec les Sénateurs Madame Ventalon et Monsieur Darnaud, un rendez-vous devait avoir lieu à Marcols, le 26 novembre 2021 avec le Directeur Régional de l'Agence de santé Auvergne Rhône Alpes, le Docteur Grall. Ce rendez-vous a été annulé le 25 novembre, suite au développement de l'épidémie en Ardèche.



Crédit photo : Monique Lecocq

PRÉSENTATION DU TRAVAIL DE LA COMMISSION FORÊTS

La Commission Forêts a réalisé un diagnostic sur l'état de lieux de la forêt effectué par Monsieur Chandesris, membre de la commission. La commune est recouverte à 70% par des bois. La desserte forestière est très mauvaise. De plus il s'agit d'une forêt morcelée avec une multitude de propriétaires et une accessibilité limitée. Il s'agit d'une forêt jeune. Une réunion publique s'est tenue le 23 juillet avec les propriétaires forestiers.

ZONAGE

Dans le cadre de la désertification médicale à laquelle nous sommes confrontés, l'ARS nous a informé en ce début d'année que la commune était classée en ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire). Cela fait suite à notre intervention d'une part et d'autre part à celle de nos parlementaires. Ce classement propose des aides incitatives à l'installation de médecins.

TRAVAUX

STATIONNEMENT RÉGULÉ

À la demande d'usagers, d'une part et pour des raisons de sécurité d'autre part, il a été nécessaire d'interdire le stationnement à certains endroits dans le village.

Des panneaux d'interdiction de stationner ont été posés aux lieux suivants :

- Sur le parvis de l'Eglise et l'accès piéton au cimetière.
- Devant les caves de la mairie qui deviennent des locaux techniques.
- Au bas du chemin de la forme sur la RD 102.
- Devant le silo du bois déchiqueté.
- Un stop mis à la sortie de la rue des écoles ainsi qu'un panneau annonçant l'école à la demande du Conseil Municipal enfants.



ce qu'il y a lieu de faire et de ce qu'il n'est pas fait !

Au regard de la situation, le bureau d'architectes 2H+G de Monsieur Chastaing a été mandaté pour prendre en charge ce dossier, de même que le bureau Alpes Contrôles qui doit valider diverses étapes dont celle de fin de travaux, conformément à la législation en vigueur. Un arrêté de fermeture a été pris durant les travaux de mise en conformité.

Les honoraires d'Alpes Contrôles ont été de 2 081,40 €.

La première facture de mise en conformité : Alarme Type 4, à chaque porte, asservissement de prises spécifiques pour la sonorisation lors de manifestations, asservissement de l'éclairage de la salle pour un montant de 2 745,24 €.

Suite à cette première tranche de travaux de mise en sécurité obligatoire, nous devons en 2022 réaliser une deuxième tranche recommandée pour les ERP (Établissement Rece-

vant du Public), un chiffrage est en cours. Le cabinet Alpes-Contrôles a donné son accord pour la réouverture le 19 novembre 2021 et un arrêté du maire a été pris en ce sens.

GOUDRONNAGE ET DIVERS TRAVAUX

Les voiries : du quartier de Tacou, de Veyries le Haut et route qui mène au moulin de Mauras.

Rue des écoles : réfection de l'arase du mur avec changement de la barrière.

Chemin de la Forme : réfection des escaliers de la partie haute du chemin de même que le mur de soutènement.

MAIRIE

Les travaux de déconstruction à l'intérieur du grenier ont eu lieu en juin, mais notre autorisation de travaux a été bloquée au niveau de la commission de sécurité qui s'est rendu compte que les travaux réalisés il y



prises ont fait ce choix, d'où la difficulté pour en trouver.

En juin une déconstruction a pu être réalisée puis le dossier a pris du retard dans l'attente de trouver une entreprise d'électricité labellisée RGE. Le 12 octobre, présentation des travaux et planning d'intervention aux locataires. Les travaux ont démarré fin novembre pour le studio, et début décembre pour le changement des menuiseries portes, fenêtres et volets.

TRAVAUX EN RÉGIE

Plusieurs murs et avaloirs ont été créés et ou réhabilités : quartier du Cadet, du Teinturier, pont de l'Hubac et de la Neuve.

Entretien des fossés, du pluvial, de la station d'épuration et fauchage : 1300 heures sur l'année ont été consacrées à ce travail important

Garage municipal

Mise en conformité du garage municipal. La mezzanine a été sécurisée par l'installation d'une barrière, création d'un escalier sécurisé, de zones de rangement et mise en place d'un point d'eau chaude.

Rotonde des lavoirs

Une rampe a été installée à la demande d'usagers.

Route de St Sauveur

Reprise du mur devant la « Maison du Cantonner » avec installation d'une barrière de protection.

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

La DDE a réalisé des travaux de réfection de murs dans le village. Trois dossiers ont été étudiés par le service départemental de l'architecture et du patrimoine (Udap). Au regard de la situation, les responsables de la DDE, le directeur du patrimoine et le responsable du secteur ont pu dégager une enveloppe financière pour intervenir rapidement, ainsi le mur qui longe l'EHPAD a été refait de même que le parapet du pont au Colombier et le mur de soutènement de la départementale au-dessus du Cadet.



a quelques années, agence postale et réaménagement du secrétariat, n'apparaissaient pas. Il a donc fallu reprendre l'ensemble qui a pu être validé à la commission de sécurité de fin septembre 2021.

Les appels d'offres ont été mis sur internet et la presse. La limite des offres étant le 25 novembre 18h.

L'architecte examine les offres jusqu'au 2 décembre. Après, présentation en mairie avec les membres de la commission, pour l'ouverture des plis, le 16 décembre 2021. Si toutes les entreprises sont recevables et les lots attribués, attente de 11 jours avant attribution du marché qui se fera par réunion du CM de décembre. Notification des marchés aux entreprises, prévue semaine du 20 décembre 2021.

APPARTEMENTS DU PRESBYTÈRE

Les travaux portent sur l'isolement thermique, le changement de fenêtres, volets, portes, VMC, radiateurs, réalisation d'un studio et petite plomberie.

La gestion de ce dossier s'est heurtée à une nouvelle réglementation qui exige la norme RGE pour certaines professions et peu d'entre-



Archiviste



Escalier, mur de la forme



Assainissement



Signalétique



Téléphonie



Travaux de la DDE



L'ÉCOLE DE LA GLUEYRE À MARCOLS LES EAUX



Le conseil municipal enfants n'a pas pu se réunir en raison du contexte sanitaire.

Cette année, nous sommes quatorze à Marcols les Eaux. Neuf élèves nous ont quitté pour aller en sixième au collège : Clara, Adam, Lylia, Enzo, Loan, Benoît, Yanis, Jule, Lucas. Nous leur souhaitons bonne continuation et nous espérons que cela se passe bien pour eux. Cinq autres élèves nous ont rejoints en CE2 : Alice, Noémie-Rose, Néo, Léo, Aurélien et une élève en CM1 : Enola. Ils sont cools et nous, les nouveaux, nous sommes contents d'être arrivés ici. Tout le monde s'est vite et bien intégré. Les adultes sont toujours Florence, Nathalie le lundi soir et Maxime, notre maître. Nous avons dit au revoir à Claire qui travaille dans d'autres écoles.

Nous ne nous sommes toujours pas débarrassés du COVID 19 et nous devons même mettre à nouveau le masque à la récréation alors qu'en début d'année, nous pouvions le quitter dehors. Nous espérons qu'il va bientôt se terminer et d'ailleurs, nous avons commandé sa fin au Père Noël. Pensez bien à appliquer les gestes barrières...

Nous avons profité d'une formation par le Syndicat de Traitement des déchets Ardèche-Drome et nous allons essayer de devenir « une école res-



ponsable » sur ce sujet. Nous participons toujours au conseil municipal des enfants. Nos délégués élus sont Emmy et Noé. Nous espérons que malgré le COVID, nous pourrions faire une classe découverte nautique en fin d'année scolaire. Au printemps, nous réaliserons une mosaïque avec une artiste céramiste en partenariat avec la CAPCA.

Nous espérons que l'année 2021 a été bonne pour vous et que 2022 sera encore meilleure.

Les enfants de l'école

Print
07
Bureautique
Informatique
www.print07.com
Saint Péray 04 75 40 40 06
Aubenas 04 75 93 60 92

VIE ASSOCIATIVE

L'ANNÉE 2021 À L'EHPAD
CAMOUS SALOMON

L'année 2021 comme celle de 2020 ne fut pas des plus faciles concernant l'animation au sein de notre ehpad, surtout pendant la saison estivale.

Malgré ces circonstances nous avons pu réaliser quelques animations durant cette période en voici quelques dates :

- Jeudi 3 Juin a été notre première sortie au restaurant à Saint Pierreville.
- Mardi 8 juin un concert a été organisé dans le jardin avec un musicien, suivi d'un goûter.
- Mercredi 9 Juin un « Compteur de la compagnie du Grillon » est venu compter les Lettres de mon Moulin.
- Au cours de l'été, 2 à 3 barbecues ont été organisés, ainsi que des pique-niques et des sorties aux restaurants avec l'ehpad de Saint Pierreville.
- Et en septembre une Sortie pêche à Labatie-d'Andaure avec les ehpad du secteur (Lamastre, St Martin de Valamas, Lalouvesc, St Pierreville, Marcols).

Durant cette année dans l'établissement ont perduré nos activités. Quelques échantillons proposés :

- Pause-café tous les matins gérée par les résidents
- Atelier mémoire
- Activité avec la Borne Mélo
- Chorale tous les mardis
- Atelier créatif
- Atelier musique et danse à l'unité protégée
- Loto tous les lundis
- Thé dansant & goûter le dernier vendredi du mois
- Jeux de société
- Atelier cuisine
- Atelier soin bien être



- Balade dans le village
- Atelier poésie
- Activité Land Art
- Projection de film
- Café philo un mercredi sur deux
- Repas partagé, barbecue
- Bibliothèque
- Décoration de l'établissement et de l'extérieur
- Fête des anniversaires du mois
- Jardin.

Pour finir, nous avons fêté le 14 décembre le goûter offert par le CCAS, le 16 décembre, nous avons partagé la bûche accompagnée d'un

accordéoniste et le 23 décembre, a eu lieu la cérémonie œcuménique.

Nous comptons dans le service animation une nouvelle recrue, Xavier Echeverria qui nous a rejoint le 2 novembre. Bienvenue à lui.

Une deuxième personne viendra compléter le service animation à partir du 13 novembre.

Donc, pour l'année 2022 nous ne pouvons que nous souhaiter un nouveau départ dans l'intérêt de tout le monde, en particulier pour nos aînés.

EHPAD CAMOUS SALOMON : UN NOUVEAU PROJET D'ETABLISSEMENT POUR LES 5 ANS À VENIR

Le projet d'établissement est un document de référence propre à chaque institution. Il définit, dans le respect des lois en vigueur, les missions, les orientations, les valeurs propres à l'établissement et qui doivent guider les professionnels dans leurs actions quotidiennes. Il fixe les objectifs stratégiques pour les 5 ans à venir, en précisant les actions et moyens à mettre en œuvre pour s'acquitter de ses missions.

Ce projet est le fruit d'une réflexion collective sur l'identité de l'établissement, le sens de ce qu'on y fait et qu'on souhaite y faire dans les années à venir. Il sera porté à la connaissance de toute personne qui souhaite mieux connaître l'institution : résident, familles et proches, personnes à la recherche d'un hébergement, etc. Les professionnels salariés de l'établissement et tous les intervenants extérieurs s'engagent à en respecter les valeurs.

Des groupes de travail se sont donc constitués depuis quelques mois et leur travail, riche et constructif, a été validé en comité de pilotage (constitué de représentants des différents acteurs).

Ce projet vient tout d'abord réaffirmer des valeurs fortes, déjà présentes mais essentielles : humanisme, respect et conscience professionnelle. Il est important que la personne âgée en établissement soit reconnue comme un citoyen, c'est-à-dire, un individu unique qui doit toujours, suivant ses potentialités, être acteur de sa vie... et donc de sa santé.

Ces valeurs sont le fil rouge de ce que décrit le document : le projet de vie, le projet de soins (dont le Pôle d'activités et de soins adaptés et l'Unité protégée), les services logistiques, le projet social (organisation du travail, formation du personnel, etc.), la qualité et la gestion des risques, le jardin thérapeutique et le développement durable. Plus qu'une description, il permet de savoir d'où l'on part pour savoir où l'on va. Chaque service s'est donc fixé des axes d'amélioration. Par exemple, concernant l'ouverture sur l'extérieur, il a été retenu les objectifs suivants :

AXES D'AMELIORATION

- Formaliser la convention avec les bénévoles intervenants dans l'établissement
- Améliorer l'accès internet actuel
- Réactiver les activités intergénérationnelles

Au total ce sont plus d'une centaine d'objectifs qui ont été définis. Afin de faire vivre ce projet d'établissement, chaque objectif aura un pilote et une échéance. Le comité de pilotage se réunira pour assurer le suivi de ces nouveaux objectifs et les réévaluer à mi-parcours.



CAFÉ DES AIDANTS

Le café des Aidants est un lieu ouvert à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

L'objectif du Café des Aidants est de soutenir les aidants familiaux dans un lieu de rencontre convivial, neutre, pour qu'ils puissent échanger, partager et parler de ce qu'ils vivent au quotidien dans leur relation d'aide.

Pour des raisons d'ordre sanitaire liée à la pandémie de COVID 19, les réunions du café des aidants se déroulent actuellement au sein de la salle poly-culte de l'EHPAD et non plus au Restaurant Les Châtaigniers à Marcols, dans le respect des règles sanitaires (Pass vaccinal exigé).

L'entrée est libre et gratuite, elle ne nécessite aucune inscription préalable. Les dates de réunion sont fixées à l'avance mais les personnes peuvent venir quand elles le veulent sans avoir à se justifier de leur rythme de présence. Il est primordial de n'ajouter aucune contrainte au quotidien.

Le café des aidants est avant tout un espace dans lequel on aspire à plusieurs objectifs :

- apporter des connaissances sur les dispositifs d'aide existants,
- aider les participants à prendre du recul par rapport à leur situation,
- rechercher ensemble de nouvelles pistes pour améliorer les accompagnements du proche aidé,
- pouvoir partager les expériences de chacun,
- prendre un moment pour soi.

Le café des aidants est animé par deux professionnels du secteur médico-social : Audrey Moral Psychologue et Isabelle Isard, Assistante de soins en gérontologie.

LE CLUB DES BRUYÈRES

Je n'ai pas grand-chose à dire pour le bilan concernant cette année 2021, le club étant fermé en raison du coronavirus.

Mais l'été dernier nous avons eu un regain de dynamisme, le virus reculait et avons préparé notre rentrée 2021 en rassemblant nos adhérents pour un repas convivial au restaurant des châtaigniers à Marcols le 6 octobre 2021. Nous annonçons également l'ouverture du Club à la salle des associations avec l'accord de la Mairie en respectant les consignes sanitaires imposées.

Pour le moment, nous sommes peu nombreux pour notre jeu préféré « la coinche »

Je rappelle que le club fonctionne tous les mercredis de 14h à 17h30. Dès le mois de janvier d'autres personnes viendront nous rejoindre et si les circonstances sanitaires le permettent d'autres activités se mettront en place.

Notre atelier mémoire a aussi ouvert et nous sommes toujours très nombreux à partager ce moment en creusant nos méninges au travers de multiples exercices.

Pout tout renseignement complémentaire, s'adresser au 06 67 91 59 27.

Comme chaque année, une pensée à nos disparus : grand hommage à Jacqueline Vialle décédée le 11 octobre 2021.

À très bientôt.

Bonne et heureuse année 2022.

La Présidente, Georgette Saby

COMITÉ INTER ASSOCIATIONS

Encore une année bien morose... le contexte ne nous a pas permis d'organiser la moindre manifestation en 2021 et nous le déplorons...

Espérons simplement, avec optimisme, que la situation s'améliore pour 2022 et que nous puissions à



Crédits photos : AICG

nouveau partager une soirée, une randonnée, un repas tous ensemble sur la place de notre village.

Pour revenir au bilan de l'année écoulée, comme je l'avais ébauché dans la revue municipale précédente, nous avons pu mener à terme notre action en faveur des deux commerces de restauration du village. En effet une quarantaine de nos anciens ont opté pour un des deux menus proposés par le restaurant des Châtaigniers, les autres pour une pizza (et glace) chez Bryan et Jérôme.

Nous avons donc ainsi redistribué environ 1 300 € pour cette opération. À noter aussi que les cours de yoga du premier semestre n'ont pas pu être assurés mais depuis septembre, Isabelle a pu retrouver ses yogistes. Premier signe d'un retour à la normale !

J'espère que mon article du prochain bulletin municipal sera beaucoup plus positif avec un bilan des événements passés en été et à l'automne ?

D'ici là je vous adresse mes vœux de bonheur et santé.

Prenez soin de vous !

Sylvain Souche, Président CIA

AICG - ASSOCIATION INTER-COMMUNALE DE LA GLUYÈRE

En cette année 2021, l'AICG a encore connu une courte période festive. C'est avec une immense joie

que nous vous avons retrouvés le 13 juillet afin de célébrer la fête nationale tous ensemble, cette soirée a été une grande réussite.

Malheureusement, aux vues des restrictions sanitaires qui ont suivies, nous n'étions pas en capacité d'organiser d'autres événements. La saison a donc été courte pour l'AICG, mais nous ne perdons pas espoir de vous retrouver pour toutes nos dates l'année prochaine !

Nous maintenons les dates de bals habituels à savoir le feu de la Saint Jean, le 13 juillet et le 1er weekend d'août, le téléthon en décembre et si possible un cinéma en plein air sera également organisé mais nous vous tiendrons bien évidemment informés. Toute l'équipe vous souhaite une merveilleuse année 2022 dans la joie, la bonne humeur et surtout la santé en espérant pouvoir enfin réellement vous retrouver l'année prochaine.

Toute l'équipe de l'AICG

LA CHRONIQUE DE L'ACCA

Au nom des chasseurs et de tous les membres de l'ACCA de Marcols-les-Eaux, je me permets de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année 2022.

La saison 2020-2021 montre un bilan en légère baisse par rapport à l'année précédente avec environ 40 sangliers et une vingtaine de



Représentation de Nimrod par David Scott en 1832



La vision de saint Hubert par Jan Brueghel l'Ancien et Pierre Paul Rubens

chevreuils prélevés sur la commune. La saison en cours a débuté normalement. D'une année à l'autre, j'ai un peu l'impression de répéter la même chose en démarquant cette chronique. D'aucuns diront que je commence à radoter. Ceux qui suivent les chiffres annuels des tableaux de chasse et qui aiment mesurer et quantifier, c'est de plus en plus fréquent à notre époque, auront sans doute remarqué une baisse récurrente des prélèvements dont on peut se demander quelles pourraient en être les causes. La vie, la santé, la nature... Tout est lié. Un degré de plus par-ci, un loup par-là, un confinement qui s'éternise, des chiens à l'odorat moins fin, des chasseurs moins adroits ? À effets quantifiés indéniables, causes sans doute multiples et difficiles à appréhender. C'est à en faire perdre le nord à nos Nemrods.

Longtemps je me suis demandé d'où venait cette expression « Nimrod » pour désigner un chasseur. François Vidron dans « la chasse en plaine et au bois » nous dit par exemple :

« Point n'était besoin pour nos pères de tant de savoir pour tressaillir de toutes leurs fibres de nimrods à l'annonce de l'arrivée des premières bécasses ! Pour eux, la bécasse était ce gibier exceptionnel, réfractaire à tout élevage, que l'on trouvait un peu partout, mais de façon aussi éphémère que sporadique ; sa recherche, aussi délicate que difficile, était la source des joies les plus pures ».

Cela nous rassure quant aux émotions que l'on peut éprouver face à un gibier éphémère et sporadique mais ne nous éclaire pas beaucoup sur l'origine de Nimrod. Dans la bible, Nemrod serait un descendant de Noé. Il est le roi des principales villes de Babylonie. Afin de préserver son peuple d'une seconde punition de Dieu par inondation de la terre, il serait à l'origine de la construction de la tour de Babel qui devait être assez haute pour que l'eau ne puisse l'engloutir. Décrit comme « chasseur devant Dieu », il symbolise l'orgueil et la révolte. Dans « Chasses exceptionnelles, galerie des chasseurs illustres », Adolphe d'Houdetot nous en brosse un portrait flatteur « livré aux exercices de la vie sauvage, il acquit un grand renom en combattant les lions et les panthères qui, au temps de l'empereur romain Julien, peuplaient encore la Babylonie ». Ce héros primitif

allait ensuite asservir les humains qui ne lui en tinrent pas rigueur en lui vouant un culte et en lui dédiant la brillante étoile de Jupiter.

La lumière de la connaissance nous éclairant maintenant un peu mieux au sujet de ce qualificatif antique, je n'ai pu m'empêcher de penser à Saint-Hubert qui, jeune homme, guerroyait, aimait et chassait ; dont les jours s'écoulaient dans une grande dissipation jusqu'à ce qu'il rencontre dans les bois un cerf majestueux portant une croix lumineuse entre les bois. Pétrifié face à une telle apparition, une voix tonitrueuse lui intima d'arrêter ces débordements. Touché par la grâce, il se retira dans la forêt des Ardennes et y vécut pieusement. Adolphe d'Houdetot ajoute :

« Il fallait, il est vrai, aux chasseurs comme aux soldats, un saint qui ne s'effarouchât pas trop de l'excentricité des mœurs, des joyeuses libations !... Un saint qui eût pour temple la voûte formée par les arbres séculaires..., pour encens les gaz enflammés de la poudre !... pour cantique le son du cors, et aucun de ceux que l'église a canonisés ne pouvait mieux justifier l'adoration des fidèles. »

Quelle ne fut donc pas ma surprise de constater à quel point deux figures tutélaires des chasseurs avaient des profils aussi différents. L'orgueil dominant chez l'une, l'humilité chez l'autre. Je suis sûr que lorsque vous croiserez un chasseur cette année, vous penserez immédiatement à ce syncrétisme quasi parfait de la nature humaine. Soyez assurés de ma chaleureuse sympathie.

Laurent Williot
Président de l'ACCA

Références :

« Chasses exceptionnelles, galerie des chasseurs illustres »

Adolphe d'Houdetot, Charpentier
Libraire-Éditeur - 1861

« La chasse en plaine et au bois »

François Vidron, Que sais-je 192 - 1963

L'UNION FÉDÉRALE DES ANCIENS COMBATTANTS



Le début de l'année 2021 fut marqué par le fait de ne pas avoir tenu notre assemblée générale en raison de la crise sanitaire que nous traversons. Je tiens d'emblée à remercier nos adhérents pour leur implication dans notre association malgré tout.

Le 8 mai, la cérémonie s'est déroulée dans des conditions restreintes encore.

Le 30 octobre, nous avons enfin pu rendre un dernier hommage à Eve Brough, en présence de nos amis de la Sap d'Allex-Livron, de nombreuses autorités et la population marcolaise. Nous avons rencontré le président de l'union fédérale des anciens combattants de l'Ardèche, Monsieur Guibert qui nous a fait l'honneur d'être présent ce jour-là. Cette cérémonie fut l'occasion pour notre nouvelle association locale du Souvenir français, d'exercer et de mener la cérémonie avec beaucoup d'engagement et de ferveur.

Je tiens à souligner ici ma fierté de voir les jeunes de notre territoire

prendre à bras le corps l'organisation de cette cérémonie et de constater le bel engagement et l'implication dont ils ont su faire preuve.

Gageons qu'ils seront de bons représentants et passeurs de mémoire de notre histoire locale et plus encore, de l'Histoire de notre pays. Le 7 novembre notre porte-drapeau, Nicolas Cécillon s'est rendu à la cérémonie organisée en l'église de Saint Sauveur de Montagut, accompagné d'autres porte-drapeaux de notre territoire.

Le 11 novembre, par une belle journée d'automne, nous avons pu assister à la cérémonie au cimetière où de nombreuses personnes nous ont accompagnés, signe que cette page de notre histoire semble sensibiliser nombre d'entre nous.

Notons encore la présence de nombreux jeunes qui répondent toujours présents ! Qu'ils en soient tous remerciés grandement !

La présence de Linaelle Chanal, membre des jeunes sapeurs-pompiers et porte drapeau du Souvenir Français, est le signe de ce bel engagement de la jeunesse Marcolaise.

Merci encore à vous toutes et tous. Au nom de l'Ufac, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année en espérant vous retrouver en bonne forme pour l'année 2022.

François Blache
Président de l'UFAC

COMITÉ LOCAL DU SOUVENIR FRANÇAIS

Sur notre commune le Comité local du Souvenir Français a vu le jour début 2021 avec l'aide importante de Mr Serge Barcellini Contrôleur Général des Armées et Président général du Souvenir Français et la forte implication de nos jeunes. En 2021, le Comité Local a une jeune Porte drapeau des JSP d'Aubenas, Melle Linaëlle Chanal, jeune sapeur pompier.

Depuis 2020, le comité local du Souvenir Français a pour but de



perpétuer la mémoire des personnes parties au combat pour notre commune et notre pays, et de soutenir l'association des Anciens Combattants du village.

Nous organisons donc les cérémonies commémoratives, conjointement avec la mairie et cette association. En cette année 2021, nous avons notamment répondu présents lors de la cérémonie, le 30 octobre, du 78^{ème} anniversaire du crash de Bourboulas. Cette cérémonie revêtait un caractère particulier cette année. En effet, les cendres d'Eve Brough, épouse du rescapé du crash, ont été déposées au cimetière de Marcols les Eaux, selon ses dernières volontés.

Le comité a également participé aux cérémonies des 8 mai et 11 novembre.

Vous êtes les bienvenus au sein de notre association. N'hésitez pas à nous contacter ou à venir vers nous à l'occasion de ces cérémonies si vous souhaitez rejoindre notre groupe.

Vous pouvez aussi nous soutenir lors des quêtes organisées au cours des cérémonies commémoratives.

MOULINS ET MOULINAGES DE LA GLUEYRE

Cette année encore les conséquences de la pandémie et ses contraintes ont bien perturbé la vie de notre association.

Dès l'autorisation d'ouverture du moulinage nous avons eu deux écoles et quelques petits groupes pour une visite. Mais aux heures habituelles, bien que nous ayons ouvert aussi au mois de Septembre, moins de visiteurs que les années précédentes se sont présentés au moulinage de la Neuve.

Pour les Journées du Patrimoine, malgré le temps menaçant, des amateurs de mémoire et d'histoire sont venus assez nombreux visiter l'usine le 19 septembre. A l'issue de la dernière visite, un pot offert par la Mairie a réuni, dans une ambiance conviviale, visiteurs et organisateurs.

Déplacée au dimanche cette année, la Fête de la Science promettait d'être réussie vu le nombre de réservations. Par malchance, des intempéries se sont annoncées et,

le département a été placé en vigilance orange ! Peu de visiteurs ont pris le risque de venir jusqu'à Marcols!

Le succès du livre «Soie et Moulinages dans les Boutières» se poursuit et, pour mieux faire connaître cet ouvrage, l'association a participé à la fête du Livre à Chalencon le 25 juillet. Vous pouvez trouver le livre à Marcols et à Albon chez nos commerçants....

Pour les membres de l'association, les deux sorties organisées cette année se sont orientées vers des moulinages très anciens qui possèdent encore des moulins en bois pour «mouliner» la soie.

1^{ère} sortie : grâce aux connaissances techniques de leur propriétaire, Monsieur Fert, les moulins du moulinage de Coux ont fonctionné devant nous malgré leur grand âge ! 2^{ème} sortie : Sur le site de la Galicière, en Isère, les moulins anciens sont protégés par les Monuments Historiques. Sur un même lieu se trouvent magnanerie, filature et deux moulinages alimentés en énergie par le même canal : l'eau tombant successivement sur la roue de la fabrique Haute puis sur



la roue de la fabrique Basse. Nous avons apprécié d'avoir, ce jour-là, un moment convivial pour mieux nous connaître.

Si vous partagez avec nous l'attachement de notre patrimoine, vous êtes invités chaleureusement à devenir, vous aussi, membre de l'association.

Avec le conseil d'administration de l'association, je souhaite à tous les Marcolais un hiver paisible et une année 2022 moins compliquée que la précédente!

*Isabelle Fehrenbach
Présidente de l'association Moulins
et Moulinages de la Glueyre*

LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR EN VAL D'EYRIEUX

La paroisse du Sacré-Cœur regroupe 15 villages. De Marcols à Saint Fortunat, passant par Saint Genest, Gluiras, Saint Maurice en Chalencon, Saint Michel de Charbrillanoux puis Saint Vincent de Durfort, Saint Etienne de Serre pour aller jusqu'à Saint Julien du Gua. Un vaste territoire que je sillonne pour aller à la rencontre des paroissiens et répondre à leur demande. Mais plus profondément, ces déplacements sont pour moi l'occasion de trouver la présence de Dieu dans le cœur de tous ceux

beaucoup de foi. À la maison de retraite, nous continuons les messes mensuelles dans la petite salle du bas aménagée en chapelle. J'ai toujours beaucoup de joie à retrouver certains résidents qui attendent ces célébrations avec impatience. Qu'ils sont émouvants ces anciens, dans leur démarche de foi et leur fervente prière. À Noël, nous animons une célébration œcuménique avec le pasteur Petr Skubal.

L'aumônerie se poursuit dans le cadre du collège à Saint Sauveur. Elle est ouverte à tous les jeunes des villages, quelques soient leurs idées et leur religion. C'est toujours un bon temps pour partager librement, être écouté, vivre un vrai temps fraternel, autour des ques-



qui ont soif de le connaître. Cette année a été marquée, à Marcols, par la belle célébration de la première communion de 6 enfants. Après s'être préparés pendant plusieurs années, ces jeunes accompagnés de leurs parents, ont fait une belle et courageuse démarche de foi portée par Laurent Williot qui a su prendre de son temps pour animer les rencontres. Merci à chacun pour cette belle fête qui nous rappelle que nous ne pouvons pas nous nourrir uniquement de choses matérielles...

La messe a pu être encore célébrée à Marcols le 15 août. Le père Paul Tamba, de Guinée, l'a assurée avec

tions de leur âge. La paroisse a été marquée par le décès de plusieurs paroissiens. Nous désirons rendre hommage à Jacqueline Vialle, décédée en octobre dernier. Elle a été catéchiste pendant quelques années et a beaucoup apporté à chacun. Qu'elle en soit encore remerciée. Chaque mois, le 2^{ème} samedi, j'ai encore la possibilité de venir célébrer l'Eucharistie dans l'église de Marcols. La participation reste faible, mais que tous ceux qui viennent soient vraiment remerciés de continuer à faire vivre cette belle église. Grâce à chacun, l'église reste vivante et accueillante à tous. Elle permet de recevoir ceux qui la

visitent et ceux qui en ont besoin pour des célébrations familiales. Que cette nouvelle année 2022 soit pleine de force et de discernement. Nous ne savons pas ce qu'elle sera, mais rendons la plus fraternelle et joyeuse.

*P. William Astic, curé de la paroisse
(site : scvaleyrieux.fr)*

ASAF

L'Association Syndicale Autorisée Forestière (ASAF) des Ribiers à Crouzets a été créée en 1985. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'exode rural a entraîné une forte déprise agricole. Les terrains délaissés par l'agriculture et l'élevage ont évolué naturellement vers un embroussaillage peu valorisant pour le terrain délaissé et propice aux incendies.

Une Association Foncière Pastorale (AFP) fut créée la même année afin d'aider également les agriculteurs et éleveurs restés au pays. Les premiers membres actifs de ces deux structures ont voulu agir ainsi en complémentarité entre les exploitants agricoles et les forestiers. Ainsi ces deux structures ont contribué à la création de plusieurs dizaines de kilomètres de route d'accès aux massifs, des réserves d'eau (Défense de la Forêt Contre les Incendies) et des plantations forestières, tout ceci avec un fort soutien par des subventions publiques. Trente-cinq ans plus tard, il est à noter la réussite qualitative des plantations forestières mais, malheureusement, un incendie survenu en 2000 en a ravagé environ

15 hectares. Cependant les routes d'accès et les réserves d'eau se sont progressivement détériorées, souvent par manque d'entretien mais aussi, parfois, par une utilisation incorrecte (traînage de bois, véhicules 4x4, quads...). On peut également noter qu'en cinquante ans, certains massifs, par



régénération forestière naturelle, ont retrouvé une couverture forestière de qualité variable. Ainsi le taux de boisement communal a progressivement augmenté pour atteindre aujourd'hui 73 % du territoire communal (ce taux est de 57 % pour le département de l'Ardèche) comme le montre les photos aériennes de l'Institut Géographique National sur le site <https://remonterletemps.ign.fr>. Ce changement concerne en majorité des petites parcelles anciennement agricoles, peu accessibles et souvent difficiles à entretenir. Les objectifs de l'ASAF sont :

- mobiliser la forêt (plantée ou régénérée) actuellement exploitable par rénovation et entretien régulier des routes forestières,
- sensibiliser la population communale et plus particulièrement les propriétaires fonciers, aux rôles multiples de la forêt et des routes forestières; desserte des parcelles

de chacun ; châtaigneraie, myrtileraie et autres petits fruits, bois d'œuvre, de chauffage, champignons, bourgeons, graines... et les inciter, les aider à gérer au mieux leurs parcelles de terrain.

- aider à la défense contre l'incendie. Si vous vous sentez concernés par ces objectifs sur les massifs de Durzon et Pié Fau, nous vous invitons à vous rapprocher de l'ASAF et rejoindre les initiateurs des projets en cours.

Contact : Marc-Henri BOUCHET
06 38 84 27 82
bouchet.marc.henri@gmail.com

GéoDiag
4307 Géomètre - Expert & Diagnostiqueur - Immobilier

Pour l'Aménagement de la Propriété :
Activités topographiques & Fondières - Études - Maîtrise d'Œuvre

Pour la Vente ou la Location :
Diagnostique Immobilier : Plomb - Amiante - Énergétique - Électricité

<p>Bureau Principal Le Carrefour 43400 Le Chambon/Lignon Tel. 04 71 59 25 15 - Fax. 04 71 59 26 54</p>	<p>Permanence 4 rue de la Pompe Vieille 07160 Le Cheylard Tel. 04 75 29 98 94</p>	<p>Bureau Secondaire 3 chemin du Parc - Mons 43000 Le Puy-en-Velay Tel./Fax. 04 71 05 29 44</p>
---	--	--

geodiag4307@orange.fr - www.geodiag4307.fr

ROUYEYROL JEROME TP

FERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT
ENROCHEMENT
VRD
EAU POTABLE

06/26/39/01/02
jerome.rouveyrol@hotmail.fr

TAUZUC
07190 ST PIERREVILLE

DES JEUNES

350 habitants dont 100 à la Maison de Retraite... Si l'on présente notre village de cette manière, on pourrait s'imaginer un village un peu au ralenti, voire en déclin. C'est sans compter sur nos jeunes, très dynamiques et plein de bonnes idées !

Une de leur première et judicieuse idée a été, début 2019, la création d'un comité des fêtes intercommunal : l'AICG (l'association intercommunale de la Glueyre), qui réunit les bénévoles des villages d'Albon et Marcols. Cette association propose des animations sur les deux villages. Cette très bonne idée nous provient d'Elsa BLACHE, jeune marcolaise et Présidente de cette association depuis sa création. Organisation de bals, de concours de pétanque ou de repas à l'occasion du Téléthon, les animations proposées sont variées et toujours très bien organisées ! Cette année, les bénévoles ont fait au mieux afin de divertir locaux et touristes, jusqu'à fin juillet, où la pandémie les a stoppés dans leur élan.

Mais attention, il n'y a pas que la fête qui motive nos jeunes. En effet, ils ont créé, en février 2021, un comité du souvenir français local. Cette association, dont la création initiale au niveau national, date de 1887, a pour objectif de faire vivre au quotidien la mémoire combattante française de diverses manières : en veillant au maintien des cérémonies telles que le 08 mai ou le 11 novembre ; en veillant à l'entretien des tombes de ceux « tombés pour la France »...

Là encore, la Présidente, Camille CHANAL, du haut de ses 21 ans seulement, est à la tête d'une équipe de jeunes, allant du collé-

gien à l'étudiant ! Ce comité est très impliqué et participe activement aux diverses cérémonies comme celle du 30 octobre dernier (dépôt des cendres de Madame BROUGH, veuve du rescapé du crash de l'Halifax en 1943 au carré militaire) ou encore celle du 11 novembre dernier. Très belle participation des jeunes qui interviennent par la lecture des textes adressés en mairie (Quentin BLACHIER ou Guyaume BLACHIER, deux lycéens) ou par la présence de la porte-drapeau, Linaëlle CHANAL, jeune lycéenne également.

Et, a priori, la relève est bien assurée avec l'équipe du Conseil Municipal des Enfants ! Créé en décembre 2020, il regroupe les élèves de l'école de Marcols. Chaque année scolaire, deux représentants sont élus. Pour 2021, il s'agit de Noé BLACHE-RIVAL et d'Emmy DESMOULINS. Du haut de leurs 10 ans, ils prennent leur rôle très au sérieux ! Les élèves sont répartis en différentes commissions : éducation, environnement, aménagement du village et sécurité. Ils travaillent ces thèmes avec leur instituteur,



Maxime BLACHE, puis viennent faire des propositions lors de la tenue de leur conseil municipal en mairie : organisation d'une journée nettoyage du village, installation d'équipements sportifs... Ils sont plein de bonnes idées et de dynamisme !

Et ils sont également présents lors des cérémonies historiques telles que celles énoncées ci-dessus, au cours desquelles Noé et Emmy arborent fièrement leurs écharpes tricolores et assistent M. le Maire lors du dépôt de gerbes. À noter également la lecture de textes, par deux CM2, Louis JOUY et Lorine CHANAL. Le village peut-être fier de ses jeunes et les féliciter pour leur implication dans la vie du village.

EAU POTABLE ASSAINISSEMENT

Réfection de l'installation électrique et des canalisations, mise en place de la télégestion du compteur de production qui permet de constater les fuites en temps réel. Changement de diverses pièces à l'origine de fuites sur les deux bassins.

Usagers :

Mise en place progressive de compteur en télégestion.

Captage Sarret :

Mise en place d'une porte de protection.



La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a adhéré pour le territoire des communes de Privas, Creysseilles, Pourchères, Pranles, Ajoux, Gourdon, Coux, Saint Etienne de Serre, Saint Julien du Gua, Chalencou, Gluiras, Beauvène, Saint Cierge La Serre, Marcols les Eaux, Lyas, Veyras et Saint Priest, au Syndicat Mixte Ouvèze Payre à compter du 1^{er} janvier 2022. Une réunion de présentation a eu lieu le 1^{er} décembre 2021.

Points forts à retenir :

- un nouveau nom pour le syndicat au 1^{er} janvier 2022 : Service public de l'eau cœur d'ardèche, (SYDEO),
- un maintien des tarifs actuels sur nos territoires le temps d'une réflexion et étude commune sur le sujet,
- une mise en place d'une comptabilité analytique assurant l'indépendance comptable et la transparence des capacités financières des territoires « ex smop (Syndicat

Mixte Ouvèze Payre) et ex capca » le temps de la réflexion, - une gestion en régie par secteur avec arrêt des conventions avec les communes,

Un numéro unique pour les usagers, celui du siège au Pouzin : 04 75 63 81 29

TRAVAUX

Captage Sénouilis :

Changement de la crépine et mise en place de panier inox au captage pour améliorer la filtration. Entretien assuré par MBTP.

Station de Traitement route de la Combe : réfection et mise aux normes de l'armoire électrique, mise en place d'un radiateur pour la mise hors gel, réfection du système de chloration et de canalisations. Maintenance et astreintes assurées par la Sté Elbe.

Réservoirs :

Station de traitement :

Maintenance et astreintes assurées par MBTP.

L'ensemble de ces travaux a eu un coût de plus de 40 000 €.

ASSAINISSEMENT

Les travaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ont été réalisés par la Communauté d'Agglomération Privas centre Ardèche (Capca) dans le quartier de Coustet, Bel Air et au-dessus du cimetière. Il s'agit de la dernière tranche de l'extension du réseau d'assainissement, du renouvellement du réseau d'eau potable et de la réfection du pluvial. Le montant de ces travaux est de 205 000 €. Le Département de l'Ardèche (Pass territoire) aide à hauteur de 41 366 €, l'État (dotation de soutien à l'investissement local) à hauteur de 22 440 €. L'entreprise MBTP a été retenue pour ce chantier.

ORDINATEURS

Jeudi 20 mai, neuf élèves du CM2 et lundi 8 novembre 3 élèves du CM2 ont reçu un ordinateur portable, offert par la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche (Capca).

DÉCHETS MÉNAGERS

Collecte des déchets ménagers



Dans les territoires concernés, le bénéfice réalisé est de 4 kilogrammes d'emballages recyclés en plus par habitant, par an. Aujourd'hui, plus de 30 millions de Français sont concernés ; 100% des Français le seront dans les toutes prochaines années.

Passer par des points d'apports volontaires est générateur d'économie

sur le coût de la tournée. Le Sictomsed (Val Eyrieux) qui est dans ce dispositif a observé une baisse de 30% des volumes de la poubelle grise par le tri !

Pour Marcols les Eaux, comme sur les autres communes, nous aurons des îlots d'apports qui correspondent aux volumes identifiés et à une desserte de secteurs.

Réduire à un îlot voir deux, comme c'est le cas sur des communes voisines, est pénalisant pour les quartiers, hameaux excentrés et facteurs de dépôts sauvages.

Les points d'apports se font également en milieu urbain avec les containers à verre, plastique, vêtements usagers et « rentrent de fait dans le paysage », conséquence de la législation sur le tri sélectif qui nécessite ce type de dispositif.

Soucieux du maintien de ce service public au plus près de la population, nous avons pu maintenir 4 îlots dont trois installés sous

les mandats précédents et qui ont toute leur utilité.

1 : Garage municipal : les quartiers concernés sont : Le Monteil, Le Gauchère, Les Traverses, Chabriol, Le Baron, Le Cadet, Bel Air, Le Presbytère, La Forme, Garage de la source, la Romaine, Route de Saint Sauveur, La Grange, Les Collets, les Ribiers.

Conformément à la réglementation, nous devons « le déplacer » de la route départementale pour le localiser dans le terrain municipal qui jouxte le garage. La concertation à ce sujet avec la CAPCA est bien avancée, un accord a été trouvé et le financement a été acté.

2 : Place Marie Giraud : Secteur Gerland, Le Teinturier L'ubac, Salomon, les Auches, le Roux, la Voulie, le Camping, Chastelot, la Cabane de Chabriols, Les Escouleyres, Restaurant des 4 Vios, Rauzet.

3 : Rue des Ecoles : Centre bourg, le Buisson, Le Batard, l'école, la salle des associations, le Point Multiservice, Espace Pizza 07, Champplot, route de Mézilhac,

4 : La Chaze : haut du village, Tacou, Cros, Sarret, Veyries, Mauras, Domaine la Morel, Labrot, la Pervanche, la Chabreyre, les Sablières, Pondéron, Villard, Descours.

L'EHPAD Camous Salomon aura un îlot spécifique comme c'est le cas pour ce type d'établissement au regard des volumes générés.

LA FORÊT À MARCOLS LES EAUX : UN DES VISAGES DU TERRITOIRE



La forêt, les espaces boisés et leurs couleurs changeantes au fil des saisons s'imposent dans le paysage, depuis le Champ de Mars, le rocher de Don, les hauteurs de Mézilhac, voire du village lui-même.

Vu de plus près, ce paysage boisé est organisé en « forêts » très différentes selon l'altitude (la hêtraie-sapinière au col des Quatre Vios n'a guère de point commun avec les châtaigneraies proches du village), ou selon l'exposition (les hêtraies de Mauras ne ressemblent guère aux plantations de Douglas de la Chabreyre et des Ribiers). Ces exemples nous rappellent que l'espace boisé et les essences forestières s'organisent en fonction des contraintes naturelles (humidité, ensoleillement, température) et

aussi de l'histoire passée (plantation, forêt ancienne, ressource en bois de chauffage, ou culture plurimillénaire de la châtaigne).

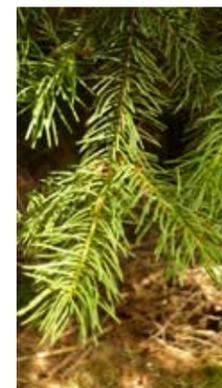
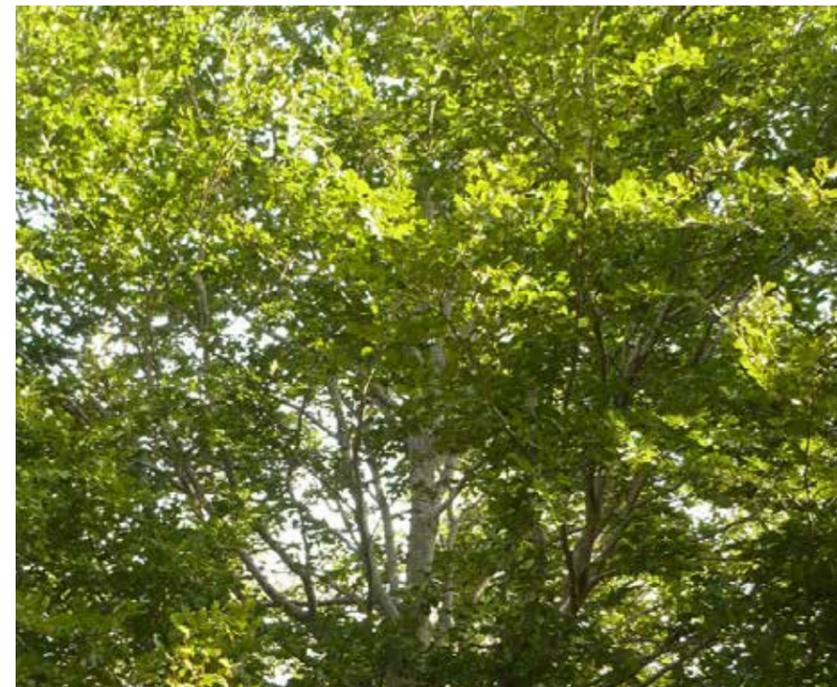
Parmi les « indigènes », le **pin sylvestre** occupe une large place. Essence de pleine lumière, il colonise facilement les espaces laissés vacant par le bétail, surtout sur les sols nus et décapés. Très rustique, il se contente de sols pauvres et secs. Son bois, pour les beaux sujets, est parfois utilisé en construction (charpente, plancher). Le **sapin pectiné** (ou sapin blanc) montagnard, arrivé des Alpes avec le hêtre, il y a 4 000 ans a subsisté pendant la difficile période du Moyen Age au XIX^{ème} siècle dans les forêts des communautés ecclésiastiques de Bonnefoy, Mazan et Bauzon aujourd'hui Forêts Domaniales, pour reconquérir progressivement le plateau

ardéchois. Il s'associe volontiers avec le **hêtre** (*fau*) ou fayard, dans les versants humides de l'ubac, procurant l'un, charpente et bois de construction, et l'autre, bois de chauffage indispensable à l'étage montagnard. Le chêne sessile (*blacha*) est bien présent sur les pentes, mais en altitude plus basse. D'autres arbres feuillus, dominent le plus souvent dans les friches aux sols plutôt riches et profonds (bas de versant ou vallon), il s'agit des **frênes** (*fraise*), des **merisiers** (*amarugier*) et des **érables** (*plai*). Ne parlons pas du **châtaignier** connu par tout un chacun, et n'oublions pas les nombreuses autres essences feuillues comme le bouleau (*betz*), le peuplier (*pibla ou tremol*), l'alisier (*alheir*), le sorbier (*torier*), le pommier et bien d'autres, que l'on trouve çà et là au gré de nos randonnées forestières.

Il faut compter aussi sur les nouveaux arrivants, immigrants du XX^{ème}, aux capacités d'adaptation diverses et variées. Le **sapin de Vancouver** (*Abies grandis*) résiste mal aux conditions locales (il craint la sécheresse estivale), mais garde un comportement plutôt envahissant en sous-bois. Le **sapin de Douglas**, appelé parfois pin d'Oregon, serait presque le modèle idéal : une croissance rapide (dans les sols adaptés), une relative plasticité (par rapport à l'altitude, il supporte aussi les étés secs), une qualité de bois supérieure à celle de nos résineux locaux et l'absence (pour l'instant) de maladies et parasites connus. Le **mélèze**, très visible à l'automne avec ses aiguilles jaunes, se maintient pour l'instant assez bien. Le **sapin de Nordmann** (provenant du Caucase) et le **sapin noble** (de la chaîne des Cascades en Amérique du Nord) montrent une bonne adaptation aux conditions locales d'altitude et d'ubac avec des croissances plutôt élevées mais sont encore très jeunes à l'échelle forestière (35 ans) et doivent encore confirmer leurs bonnes dispositions. Sur les versants plus secs de l'adret ont été plantés des **cèdres de l'Atlas** et des **pins laricio de Corse** afin de créer une « ambiance forestière » sur ces versants arides avec une relative efficacité quand les incendies les ont épargnés.

Cette diversité à l'échelle d'une commune est une véritable richesse, mais encore faut-il l'apprivoiser pour mieux la connaître et la comprendre, et se donner les moyens de jeter les bases d'une véritable gestion, gage futur du développement d'une véritable ressource économique pour le territoire. De nombreux chantiers en perspective, passant par la maîtrise de la « sylviculture », l'organisation de l'espace autrefois agricole aujourd'hui forestier, et plus simplement une meilleure connaissance de ces arbres qui peuplent notre commune.

André CHANDESRIS



LE SSIAD



AU SERVICE DES MARCOLAIS

Bien que les locaux du SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) se trouvent sur la commune de Saint Pierreville, son champ d'intervention est vaste et s'étend sur de nombreux villages, au nombre desquels Marcols les Eaux. Locaux récemment rénovés et situés à «Sibleyras», le SSIAD, c'est une équipe de 4 aides soignantes, une infirmière coordinatrice et 2 infirmières libérales (personnel externe).

L'inauguration prochaine de ces locaux se fera avec la pose d'une plaque au nom de «SSIAD Bernard Vialle», co-fondateur de ce service dans les années 1970 et également ancien directeur de l'EHPAD de Saint Pierreville. Ancien maire de Saint Pierreville, Bernard Vialle est décédé brutalement en 2019.

Tout Marcolais ou toute Marcolaise de 60 ans et plus, peut faire appel au SSIAD. Il suffit pour cela d'une prescription médicale. Par ailleurs, il ne reste rien à charge, l'intégralité des factures étant prise en charge par les caisses d'assurance maladie.

Le SSIAD est actuellement habilité pour s'occuper de 25 personnes et d'une personne handicapée et ce, 7 jours sur 7.

Existe également la possibilité d'intervention saisonnière. Une personne qui a une résidence secondaire sur Marcols et souhaite y passer l'été peut faire appel au SSIAD. Ce service peut être complété par l'apport de repas à domicile proposé par notre commune, permettant aux personnes devenant un peu dépendantes de continuer à venir passer des séjours en campagne.



Le champ d'intervention est assez vaste : non seulement le côté médical avec les soins, l'aide à la toilette, l'apport des médicaments récupérés à la pharmacie de Saint Sauveur de Montagut, mais aussi l'aide à l'accomplissement de formalités administratives, la prise de rendez-vous, la fourniture du chauffage en bois ou granulés,... Quand le planning le permet, il est également proposé des activités ludiques : un bénéficiaire des services peut être aidé pour cuisiner, peut être accompagné pour une promenade, peut partager une partie de SCRABBLE... Cela rajoute de l'humain dans la relation avec le malade et permet de créer du lien social. Pour certaines personnes isolées, n'oublions pas que les visites régulières sont celles du facteur, de la femme de ménage et du personnel du SSIAD.

Cette formule d'aide à domicile comprenant tant de tâches variées permet de faire face à l'absence d'assistante sociale dans nos contrées isolées ! Reste à souligner que l'EHPAD de Marcols les Eaux accueille, depuis le 17 novembre dernier, un ergothérapeute. Il travaillera également en lien avec le SSIAD et se rendra au domicile des bénéficiaires de ce service afin de vérifier si les installations des habitations sont bien adaptées à leurs besoins.

INFOS PRATIQUES
SSIAD Bernard VIALLE
Sibleyras- 07190 Saint Pierreville

Coordonnées : 04/75/66/60/48
idecssiades-myrtilles.com

CCAS

CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES

La vente des brioches a pu à nouveau avoir lieu cette année. Le succès était au rendez-vous avec 100 brioches vendues aux habitants ainsi que 20 à la maison de retraite. Cette opération est au profit de l'ADAPEI. Un grand merci aux bénévoles pour leur généreuse implication !

Reprise également des moments conviviaux :

- Repas organisé le 5 décembre au restaurant Les Châtaigniers, dans une ambiance festive regroupant une trentaine de convives.

- Goûter gourmand proposé aux résidents de l'EHPAD Camous Salomon le 14 décembre.

- Et la traditionnelle distribution des colis à 51 bénéficiaires.

Dans la pratique, les habitants de plus de 65 ans bénéficient, à leur choix, du repas ou du colis. Les cours de yoga dispensés par Mme FEBENBACH sous l'égide du Comité Inter-Associations, ont généré une somme de 600 €, remise intégralement au CCAS. Un grand merci à cette association.



ADRESSES UTILES

MÉZILHAC

MÉDECIN

Dr Prudhomme Jean-Michel
La Fangere
Tél : 04 75 38 79 88

SAINT PIERREVILLE

INFIRMIÈRES

Mme Francois Marjory
rue de la Gendarmerie
Tél : 04 75 66 60 57
Mme Marine Schmitt
40, Grande Rue
Tél. : 04 75 65 49 05

MÉDECINS

Dr Diane WILLIOT
Rue du moulinage
06 29 22 85 47

ACUPUNCTRICE
(MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE)

Marine Lessard
Sur rendez-vous au 06 88 96 30 07

SOMATOPATHE-KINÉSITHÉRAPEUTE

M. Rémi CARON
Tél. : 06 14 78 49 81

SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT

DENTISTES

Dr Jean Schwartz
33, Grande Rue
Tél : 04 75 30 78 01

INFIRMIERS

Mme. Annie Terrienne
2, place du Jardin Public
Tél. : 06 81 42 76 09 ou 04 75 30 79 71
M. Pascal Raciquot
2, place du Jardin Public
Tél. : 06 72 90 86 09 ou 04 75 30 79 71

PHARMACIE

Pharmacie Laurier
2, route des Boutières
Tél / fax : 04 75 65 43 30

VÉTÉINAIRE

Clinique Vétérinaire Du Moulinon
route de Valence, Le Moulinon
Tél. : 04 75 65 40 74

LES OLLIÈRES SUR EYRIEUX

MÉDECIN

Dr Jean-Jacques Rigot
77, rue Fougeirol
Tél. : 04 75 65 28 99
Dr Delphine Courtial
Tél. : 04 75 65 28 99

PHARMACIE

Pharmacie Martinent
Quartier du Temple,
07360 Les Ollières-sur-Eyrieux
Tél. : 04 75 66 20 21

PÔLE SANTÉ

INFIRMIÈRE

MOUNIER Virginie
Tél. : 06 38 42 23 64
CANOSI Sylvie
Tél. : 06 38 42 23 64

KINÉSITHÉRAPEUTES

MOUNIER Richard
Tél. : 04 75 29 89 37 / 06 74 59 96 72
MALVALDI Hélène
Tél. : 04 75 29 89 37 / 06 44 31 86 91
MAZUR Malgorzata
Tél. : 04 75 29 89 37 / 07 82 43 67 01

SOPHROLOGUE

CRUMIERE Blandine
Tél. : 06 70 86 17 48

SAGE FEMME

BOUGNARD Sandrine
Tél. : 04 75 29 45 42

PSYCHOMOTRICIENNE

BLANC Elodie
Tél. : 06 83 52 24 65

PÉDICURE-PODOLOGUE

BORNE Tiphaine / BOURRY Alice
Tél. : 06 79 84 53 24

OSTÉOPATHE

PERON Amandine
Tél. : 06 37 77 58 98

DIÉTÉTICIENNE

DOUTRE Ninon
Tél. : 06 68 52 93 86

CABINET INFIRMIER(E)

CHAMP Lydie
CHABLOZ Laura
SAUDUBRAY Séverine
4, rue Fougeirol
Tél. : 06 23 92 80 94

OSTÉOPATHE

JARRY Renaud
4, rue Fougeirol
Tél. : 06 75 09 75 52

ORTHOPHONISTE

GUGLIEMMETTI Magalie
120, la Plaine
Tél. : 06 41 34 09 24

LE CHEYLARD

HÔPITAL

Rue Fernand Lafont
Tel :04 75 29 86 00

ESPACE SANTÉ
CHEMIN PRA – ZI DE LA PALISSE

MÉDECINS

Dr Capeillere-Pinet Annabelle
Dr Perret Aléxis
Dr Chabal Jacques
Tél : 04 75 29 08 29

ORL

Dr Guillaume Landry
Tel : 04 75 29 08 29

INFIRMIÈRES

Amandine Georges
Elise Exbrayat
Annabelle Faure
Tél. : 04 75 29 64 66

KINÉSITHÉRAPEUTES

Mathieu Capeillere
Sylvène Auberville – Grimont
Tél. : 04 75 29 64 64

ORTHOPHONISTES

Fanny Failla Mulone-Capeillere
Sarah Coste
Tél. : 04 75 29 64 65

PÉDICURE – PODOLOGUE

Pierre – Clément Chabal
Tél. : 04 75 29 64 63

PODO-ORTHÉSISTE

Benjamin ROBERT
Tél. : 04 75 02 87 13

DIÉTÉTICIENNE-NUTRITIONNISTE

Marine CHAMBON
Tél. : 06 16 80 51 16

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

Marjorie MELKONIAN
Tél. : 06 16 80 51 16

PSYCHOMOTRICIENNE

Elodie BLANC
Tél. : 06 83 52 24 65

MÉDECINS

Dr Ponce Coralie
chemin Chantelaue
Tél : 04 75 29 89 14
Dr Sauzet Pierre
10, av Saunier
Tél : 04 75 29 30 10
Dr Subtil Jean-Michel
chemin Chantelaue

Tél : 04 75 29 12 51
Dr Vignal François-Régis
chemin Chantelaue
Tél : 04 75 64 64 64

DIÉTÉTICIEN NUTRITIONNISTE

Fahisse Cécile
L'Horizon zac de la Palisse
Tél : 04 75 29 42 66

DENTISTES

Vernet Laurent
6, Place Saléon Terras
Tél : 04 75 29 11 11
Danciou Sorin
6, rue doct Rochette
Tél : 04 75 29 02 44
Cristian Zamfirache
Chemin Lapras
Tél : 04 75 29 15 00
Vasile Popescu
Chemin Laspras
Tél : 06 09 73 62 42

PHARMACIES

Pharmacie Rochette
26, rue de la République
Tél: 04 75 29 07 54
Pharmacie des Boutières
265, chemin Laspras
Tél : 04 75 29 01 00

VÉTÉRIAIRES

Goyon Marie-Christine
ZI de la Palisse
Tél : 04 75 29 02 42

MARCOLS LES EAUX

DEFIBRILLATEUR disponible à l'EHPAD Camous Salomon
Tél. : 04 75 65 62 46

COMMERCES - SERVICES - ARTISANS

Boutique et atelier de création Marie Roca – Artiste Plasticienne
route de Mézilhac, 180
07190 Marcols les Eaux
Tél : 06 23 82 83 02
<http://www.marie-roca-artiste.com>
E.L.B.E Automatismes
E.U.R.L Laurent Blache
Régulation, instrumentation, automa-

ÉTAT – CIVIL 2021



BAPTÈME CIVIL

Le 07 août 2021, Arthur Valentin Maxence COYO, fils de Madame Christelle COYO

DÉCÈS

Le 18 Février 2021

Yvonne, Marthe Nury épouse Germanaz

Le 28 Février 2021

Gaston, Siméon Nury



Le 11 Octobre 2021

Jacqueline, Mauricette Chareyre veuve Vialle

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS ET COMMERÇANTS EN 2021 :

Nouveaux habitants :

Madame NOGUERIA au logement du Presbytère,
Mme BICHLER et sa fille à Bâtard
Monsieur Jean-Bernard HUET et sa fille à l'HLM Gerland,
Monsieur et Madame Laurent ESCOFFIER à Salomony
Monsieur et Madame Sébastien EYNAUD à La Chaze
Mesdames Karine Savy et Audrey Moral à Tacou.
Monsieur Michel BELIN à la Chaze.
Nouveaux commerçants :



Nathalie et Laurent ESCOFFIER, repreneurs du Domaine de Salomony

tisme, électronique
Electricité générale, énergies renouvelables

4, place de La Chaze
07190 Marcols les Eaux
Tél. : 04 75 29 63 52 ou 06 07 05 72 25

Garage de la Source

Vente et réparation toutes marques auto, matériel agricole et motoculture
Dépannage jour et nuit, vente de gaz domestique

900, Route de Saint Sauveur
07190 Marcols les Eaux
Tél. : 04 75 65 61 39 / 06 77 27 44 78

Taxi Ambulance de la Vallée

Philippe Blache - Nicolas Mounier
07190 Marcols les Eaux
07190 St Pierreville
07360 Les Ollières sur Eyrieux
Tél. : 04 75 65 69 67 / 04 75 66 20 90

TAXI NURY

Tel : 0475656288

ESPACE PIZZA 07

Pizzas à emporter
93, Route de St Sauveur
07190 Marcols les Eaux
Tél. : 07 70 89 64 64
www.facebook.com/Espacepizza07/

Bar Restaurant Épicerie des Châtaigniers

67, Route de Mézilhac
07190 Marcols les Eaux
Tél. : 04 75 29 64 71 / 06 12 75 21 55
www.facebook.com/bar.deschataigniers

Bonnet Baptiste

Elagage, débroussaillage, abattage d'arbres, jardins et espaces verts.
Tél. : 06 82 53 28 92

EHPAD

EHPAD Camous Salomon

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes habilité à l'APL et à l'aide sociale.
161, Route de Mézilhac
Tél. : 04 75 65 62 46
ehpad@marcols.fr

HÉBERGEMENTS

Villa Bertha

Gîte dans un hameau de charme
21, Chemin de Marouste
07190 Mauras
Tél. : 07 70 89 64 64
https://www.gites.fr/gites_ardeche2coeur_marcols-les-eaux_

h3358684.htm

La Maison de Tante Jeanne

Chambres d'hôtes
82, Impasse du Cadet
07190 Marcols les Eaux
Tél. : 06 66 89 21 83
favierarielle@yahoo.fr

Gîte Marie gîte rural

2 pièces
50, Chemin des Traverses
07190 Marcols les Eaux
Tél. : 04 75 29 72 61

Domaine de Salomony

Gîtes, chambres d'hôtes et tables d'hôtes. Dans un cadre naturel et préservé en bord de rivière
293, Route Vieille
07190 Marcols les Eaux
Tél. : 06 16 79 09 18 / 06 22 07 08 19
Site internet :

www.domaine-salomony-ardeche.fr

Gîte la Morel

La Morel - La Chaze
07190 Marcols les Eaux
Tél. : 04 26 53 03 82
<https://moulinagelamorel.fr/>

Gîte le Duplex

(au centre du village avec vue sur les collines)
18, Montée de l'Église
07190 Marcols les Eaux
Tél. : 07 70 89 64 64
https://www.gites.fr/gites_duplex-en-ardeche_marcols-les-eaux_h2082842_nl.htm



2H+G Architectes
14 rue O. de Serres
07800 La Vouille sur Rhône
2hplusg@gmail.com

ENTREPRISE NURY
07190 Albon d'Ardèche
04 75 65 29 24

Exploitation forestière
Achat et Vente de bois
Livraison de fioul domestique - GNR




04 75 65 29 24

Gérald PONTON
- MENUISERIE PVC BOIS ALU
PORTE DE GARAGE, VOILET ROULANT, STORE

07160 LE CHEYLARD
06 40 06 45 68 - 04 75 29 25 46 - societe.gerald.ponton@gmail.com

MARCOLS LES EAUX

SECRETARIAT DE MAIRIE

Horaires d'ouverture au Public
Du lundi au vendredi, tous les matins de 8h30 à 12h00

Les lundis et jeudis après - midi de 13h30 à 16h45

Coordonnées

Tél. : 04 75 65 63 36

Courriel :

mairie@marcols-les-eaux.fr

Site Internet :

www.marcols-les-eaux.fr

AGENCE POSTALE MUNICIPALE (A.P.C.)

Horaires d'ouverture
Du mardi au vendredi de 08h30 à 11h50

Coordonnées

Agence Postale Communale

place de la Mairie, 1

Tél. : 04 75 65 62 60

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture

Le mardi de 10h00 à 11h00

Le vendredi de 09h15 à 12h15.

Coordonnées

Bibliothèque municipale

place de la Mairie, 1

(1^{er} étage)

Tél. : 04 75 65 63 36

URGENCES :

Tous types d'urgence, depuis tous les pays européens :

Tél. : 112

Pompiers – Incendies, accidents et urgences médicales : **18**

SAMU – Urgences médicales : **15**

Police secours ou gendarmerie : **17**

Gendarmerie de Saint-Pierreville : **04 75 66 60 07**

Violences sur les enfants : **119**

Violences conjugales : **3919**

Serveur interbancaire d'opposition à carte bancaire : **0 892 705 705 (0,34 € TTC/min, 7jours/7 et 24h/24)**